

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2018/001

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 08 MARS 2018

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président

Syndic titulaire : HONORAT Guy - PECOULT Jocelyn – PELISSIER Laurence
– DEVINE Marc

Excusé : PONCET Norbert

Syndic suppléant : LIENS Charles - M. OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-huit et le huit mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : Compte administratif 2017

=====

LE SYNDICAT :

Le Président dépose sur le bureau le Compte administratif 2017. Il en donne lecture et expose les motifs qui justifient ses propositions.

Le président rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2016 :

001 – solde d'exécution en section investissement : **+ 369 532,71** euros

002 – excédent antérieur en section de fonctionnement : **+ 123 714,64** euros

Le compte administratif fait apparaître à la clôture de l'exercice 2017 :

001 – déficit d'exécution en section investissement : **- 21 399,11** euros

002 – excédent en section de fonctionnement : **+ 45 468.58** euros

A la clôture des comptes de l'exercice 2017 le résultat global constaté est de **517 316,82** euros, réparti comme suit :

001 – solde d'exécution en section investissement : **+ 348 133.60** €

002 – excédent antérieur en section de fonctionnement : **+ 169 183.22** €

LE SYNDICAT :

OUI l'exposé du compte administratif des recettes et des dépenses présenté par son président après vérification des pièces à l'appui,

RECONNAIT

Que les recettes et les dépenses de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et sont reportées.

APPROUVE

Le compte administratif de son président pour l'année 2017 se soldant par un excédent de :

+ 169 183.22 Euros en section de fonctionnement

+ 348 133.60 Euros en section d'investissement

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le compte administratif 2017 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le compte administratif est joint en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

ASCO CANAL DU CASSEAN NEUF
429, Chemin du Pérusier
13130 LES TAILLADES
SYNDICAT

LE SYNDIC



Pièces jointe : CA 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20180308-2018-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2018

Publication : 15/03/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

